



Ministère de la Culture
Mme Françoise NYSSSEN
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 5 mars 2018

Objet : protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Madame la Ministre,

Le ministère de la Culture s'est enfin engagé en mars 2017 dans la négociation d'un protocole d'accord relatif à l'Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes avec les organisations syndicales représentatives ; il aura fallu attendre quatre ans après le protocole interministériel de mars 2013 et la nécessité d'entamer le processus pour obtenir la labellisation « Égalité ».

Malgré les annonces des différentes ministres qui se sont succédées, jamais l'autorité politique ne s'est emparé de ce sujet ; la première réunion a été ouverte par le secrétaire général adjoint, par ailleurs référent Égalité, en mars 2017. À aucun moment, dans ce ministère, une ministre ou un-e membre de cabinet n'a participé à ces travaux et, hormis vos annonces générales en CTM, nous constatons que ni vous ni aucun-e membre de votre cabinet n'était présent-e lorsque les points concernant le très vaste chantier de l'égalité étaient abordés en comité technique ministériel. Il est nécessaire de corriger ces manquements pour mettre un terme à ces inégalités car rien ne se fera sans l'autorité politique et les organisations syndicales rassemblées sur cette question essentielle pour le ministère et au-delà.

Quant au déroulé des négociations, permettez-nous de vous dire que nous ne savons absolument pas dans quelle direction va l'administration qui, pour l'heure, gère seule le dossier sans votre arbitrage. Depuis mars 2017, il y a eu trois versions du texte du protocole : une version initiale, puis celle comprenant les propositions des organisations syndicales et enfin une nouvelle version entièrement réécrite, présentée en début d'année 2018, ayant fait disparaître nombre d'amendements sans qu'ils n'aient reçu d'arbitrage de votre part. Si nous ne repartons pas de zéro avec ce nouveau texte, c'est assurément un retour en arrière puisqu'il nous faut nous le réapproprier et, de nouveau, (re)proposer des amendements. Assurément, la méthode n'y est pas !

En outre, puisqu'il est question de méthode, nous constatons – alors que des négociations sont en cours – qu'un chantier spécifique aux établissements d'enseignement supérieur a été lancé, redondant sur de nombreux points avec le protocole ministériel en cours de négociation. Les organisations syndicales sont exclues de ces travaux puisque seul-es participent les représentant-es désigné-es par les directions des établissements concernés.

Par ailleurs, si nous ne remettons pas en cause vos engagements sur la question des violences, encore récemment réaffirmés, nous attendons toujours des propositions concrètes dans le cadre de ces négociations. Là encore, le désengagement de l'autorité politique pose problème : on ne peut se contenter de déclarations d'intention, il faut aussi une implication forte et celle-ci fait aujourd'hui cruellement défaut.

Plusieurs points, dont ceux évoqués ci-après, nécessiteront des arbitrages politiques. Vous ne pouvez pas confier cette responsabilité à la seule administration : ce n'est pas son rôle mais le vôtre et celui de votre cabinet.